

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

63 BOULEVARD SALY
Société civile au capital de 1 200 euros
Siège social : 63 Boulevard Saly
59300 VALENCIENNES
807 421 961 RCS VALENCIENNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trente juin,
A l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle,

Les associés de la Société 63 Boulevard Saly, société civile immobilière au capital de 1 200 euros, divisé en 1 200 parts de 1,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation informelle de la gérance comme l'autorisent les dispositions de l'article 43 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 pris en application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du Code civil.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Madame Hélène GALLUET, titulaire de 400 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Jean-Philippe BROYART, titulaire de 400 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Alfred HOLLESETT, titulaire de 400 parts sociales en pleine propriété,

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe BROYART, cogérant associé.

Monsieur Jean-Philippe BROYART et Madame Hélène GALLUET associés et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Alfred HOLLESETT est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président de séance, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent l'intégralité des 1 200 parts composant le capital social, soit plus de la moitié des parts sociales.

Le Président constate que l'Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,

- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{er} août et 31 juillet, et de réduire de CINQ mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de SEPT mois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 38 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 38 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1 août et finit le 31 juillet."

Le second paragraphe est supprimé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

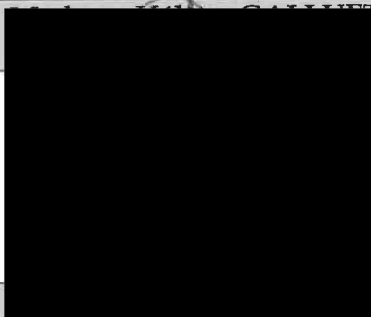
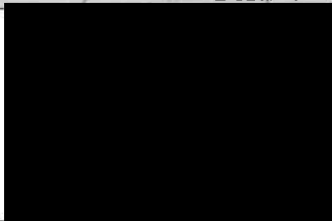
TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance et le Président de séance.

		Monsieur Alfred HOLLESETT Gérant	
			
		Monsieur Jean-Philippe BROYART Gérant - Président de séance	
<i>Signature</i> 			